

# Carte scolaire ou école à la carte ?

## Pour une mixité sociale au service de la réussite de tous les élèves

---

Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques

Rapporteur(s) :

Yves DURAND – Député SRC

Rudy SALLES – Député UDI

Rapport remis le 1 décembre 2015

Commandé par le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques, **ce rapport vise à évaluer les politiques publiques en faveur de la mixité sociale dans l'éducation nationale**. Il est présenté quelques jours après l'annonce par la ministre de l'éducation nationale de la mise en place expérimentale, dans 17 départements, de secteurs de recrutement partagés entre plusieurs collèges pour favoriser la mixité sociale.

**Classée 30<sup>ème</sup> sur 65 selon l'OCDE du point de vue de la mixité sociale, l'école française est profondément ségréguée** et les rapporteurs ont relevé trois constats dans leur analyse du système scolaire français :

- Une surreprésentation des élèves défavorisés dans les établissements scolaires socialement défavorisés et une faible présence de ces mêmes élèves dans les établissements socialement mixtes.
- Un accroissement de la ségrégation à l'encontre des élèves défavorisés dans certains établissements publics qui sont d'avantage fuit par les classes moyennes en raison de l'effet « label » attaché à l'éducation prioritaire et de l'assouplissement de la carte scolaire.
- L'existence de « ghettos scolaires » (environ 10% des établissements), fortement typés sur le plan social et ethnique.

**Une ségrégation au sein de l'éducation nationale qui est protéiforme - à la fois sociale, scolaire et budgétaire - et dont les facteurs sont diverses et puissants** : la longue tradition de séparatisme scolaire, la ségrégation résidentielle (les départements les plus urbains présentent l'indice de ségrégation le plus élevé), un large recours à l'enseignement privé qui est sélectif, etc.

**Une ségrégation qui, sous toutes ses formes, renforce les inégalités d'apprentissage entre élèves**. Ainsi les élèves les plus défavorisés, qui ont peu de chances d'être scolarisés dans des établissements socialement mixtes ou favorisés, ont plus de probabilité d'obtenir de mauvais résultats, l'impact de leur milieu familial étant accentué par la composition sociale défavorisée de leur établissement.

**La responsabilité première de l'éducation est donc, selon le rapport, d'améliorer les conditions de scolarisation sur l'ensemble du territoire pour atteindre l'objectif, fixé par la loi, de la réussite de tous élèves.**

**Cependant, la carte scolaire n'est pas un outil de mixité sociale** selon les rapporteurs. De part, tout d'abord, un contexte local et administratif qui est peu favorable à la prise en compte de cet objectif : une carte scolaire avec des compétences enchevêtrées et un manque de continuité entre les cartes du primaire et du collège, un dialogue peu structuré entre les collectivités et l'éducation nationale, un sujet de la mixité sociale qui est traité en second plan. De part également la sectorisation inéquitable des établissements scolaires qui ne favorise pas la mixité sociale, des procédures d'affectation des élèves entre établissements rarement guidées par l'objectif de mixité sociale, et enfin des pratiques de constitution des classes indifférentes ou hostiles à la mixité scolaire.

## Synthèse des propositions

### ▪ Mieux connaître et évaluer la mixité sociale et scolaire

Une meilleure connaissance de l'état des mixités sociale et scolaire permettrait d'apprécier le degré de ségrégation qui affecte les établissements d'enseignement. Celui-ci doit être établi de manière publique et régulière, afin de mettre en lumière les évolutions susceptibles d'avoir un impact négatif sur les performances du système scolaire et d'y apporter des réponses adaptées.

- ➔ Mesurer l'état des mixités sociale et scolaire dans les établissements d'enseignement en utilisant deux indicateurs : d'une part, les catégories socioprofessionnelles et le niveau de diplôme des parents ; d'autre part, le niveau des élèves du cycle 3 (CM1-CM2-sixième) au moment de leur passage au collège et celui des élèves de fin de troisième.
- ➔ Créer dans chaque bassin de formation une cellule de veille et de pilotage des mixités sociale et scolaire, qui exerce une triple fonction :
  - suivre l'évolution des indicateurs de mixités ;
  - identifier les établissements susceptibles de connaître des améliorations en matière de mixité, les mesures à adopter et les conditions de leur mise en œuvre ;
  - évaluer les résultats obtenus et diffuser les bonnes pratiques.

Mettre l'objectif de la mixité sociale et scolaire au service de la réussite de tous les élèves, passe aussi par une réforme profonde des méthodes pédagogiques de l'enseignement secondaire :

- ➔ Promouvoir une organisation pédagogique propice à la mixité scolaire en redéfinissant le temps de présence des enseignants du secondaire dans les établissements et en encourageant le travail en équipe pédagogique.
- ➔ Faire de l'hétérogénéité sociale et scolaire le principe clef de l'organisation pédagogique des établissements
- ➔ Redéployer les moyens alloués à l'enseignement privé sous contrat en faveur des établissements qui souscrivent à des engagements de promotion des mixités sociale et scolaire.
- ➔ En partenariat avec l'État, faire accompagner par les collectivités territoriales – *via* des aides financières octroyées dans les limites fixées par la loi – les implantations d'établissements privés sous contrat dans les quartiers défavorisés.
- ➔ Inclure les établissements privés sous contrat dans les listes de vœux d'affectation recueillies par Affelnet.

### ▪ Ajuster de manière réaliste la carte scolaire

La mixité étant hors d'atteinte dans certains territoires, il faut ajuster de manière ciblée la carte scolaire en agissant à la fois sur l'implantation des établissements, la sectorisation et l'affectation :

- ➔ Fermer les établissements « ghettos » pour les fusionner avec d'autres structures, plus attractives, ou en construire de nouvelles.
- ➔ Lorsque le tissu urbain et social s'y prête et afin de rééquilibrer les flux d'élèves entre établissements comparables, redécouper les secteurs de recrutement en :

- expérimentant des secteurs élargis à l'échelle de la commune ou redécoupés en quadrants ou selon les lignes de transports en commun ;
- sectorisant les collèges en fonction des écoles publiques qui relèvent d'un même conseil école-collège ;

### ▪ Expérimenter des procédures d'affectation favorables à la mixité sociale

Si en matière d'affectation la composition sociale des établissements paraît un objectif délicat, en revanche le système est correctement outillé et il remplit pleinement son rôle dès lors qu'est en cause l'amélioration de la mixité scolaire dans les collèges et les lycées :

- ➔ Expérimenter dans les secteurs multi-collèges une procédure d'affectation qui vise à améliorer la mixité scolaire des établissements.
- ➔ Supprimer le critère balai de dérogation dit « autre motif » dans les secteurs multi-collèges, afin de lutter contre les demandes manifestement motivées par la recherche de l'entre-soi.
- ➔ Dans des bassins de formation choisis en accord avec les régions, expérimenter une affectation des élèves qui entrent en seconde selon les modalités suivantes :
  - la hiérarchisation des vœux d'établissements sur l'ensemble d'un même bassin de formation ;
  - la définition d'objectifs de mixité scolaire (à partir des évaluations de troisième) ;
  - le recours à des bonus pour atteindre ces objectifs, à l'issue d'une concertation avec les établissements d'origine et les établissements d'accueil ;
  - la non-prise en compte des enseignements d'exploration et des options dans les critères d'affectation.

### ▪ Agir sur la qualité de l'offre scolaire pour assurer l'égalité des réussites : donner plus aux élèves qui ont moins et moins à ceux qui ont plus

L'outil de la mixité sociale et scolaire ne pourra être pleinement mobilisé au service de l'objectif de la réussite de tous les élèves qu'au prix d'une évaluation des établissements et d'une refonte du mode d'allocation des moyens entre eux. La répartition des dotations doit en effet être recentrée sur la lutte contre les inégalités de « départ » qui affectent durablement les parcours des élèves et qui sont liées au niveau de qualification des parents.

- ➔ Réaliser des évaluations d'établissements afin d'apprécier leur valeur ajoutée par rapport au profil de leurs élèves, en tenant compte de l'ensemble des paramètres de réussite et de climat scolaires.
- ➔ Calculer les dotations globales horaires en fonction des effectifs globaux d'élèves et de deux nouveaux critères : le nombre d'élèves obtenant de faibles résultats aux évaluations nationales et le nombre d'élèves dont les parents sont peu ou pas diplômés.
- ➔ Après avis du directeur d'école ou du chef d'établissement, affecter les enseignants en fonction de l'adéquation de leurs compétences et de leurs parcours professionnels.
- ➔ Rééquilibrer l'offre éducative d'excellence (sections linguistiques, sportives, artistiques) au profit des collèges évités et conditionner le maintien de ces enseignements au respect de la mixité scolaire.